13

ACADEMIE DE JESUS MARIE . SILLERY

# PENSIONNAT

DES

# RELIGIEUSES DE JESUS-MARIE,

*Situé à Sillery sur le chemin du Cap Rouge.*

Le but des Religieuses de Jésus-Marie est de former le cœur des jeunes personnes à la vertu par la religion qui en est la seule véritable base ; de développer dans leurs cœurs les sentiments de respect, d'amour et de reconnaissance qu'elles doivent à leurs parents ; d'orner leur esprit par la connaissance des sciences utiles ; de leur apprendre les bons usages ; enfin, de les habituer à un esprit d'ordre, de propreté et à l'économie domestique qui complètent l'éducation des personnes du sexe.

## SURVEILLANCE.

Persuadées, par une longue expérience, que le plus sûr moyen de maintenir l'ordre et la régularité est moins de punir que de prévenir les fautes, les Religieuses de Jésus-Marie exercent sur leurs élèves une surveillance constante et toute maternelle, elles président à leur repas, partagent leurs jeux et couchent dans leurs dortoirs.

Les jeunes enfants sont l'objet d'une sollicitude toute spéciale et forment une division à part.

On prend le plus grand soin de la santé des élèves ; en cas d'indisposition quelque peu grave, le médecin est appelé et les parents en sont prévenus le plus tôt possible.

Les demi-pensionnaires, lorsqu'il y en a, n'ont de communication avec les internes que pour les classes ; elles en sont séparées pour les repas, les récréations et les études.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves sont sujettes à examen.

## CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'ÉTABLISSEMENT.

La maison, construite sur les meilleurs modèles des Etablissements de ce genre à l'étranger, réunit toutes les conditions favorables au développement physique des élèves ; dortoirs spacieux, aérés et pourvus de baignoires, vastes corridors, salles d'études et réfectoires, infirmerie occupant le joli cottage appelé : *Sous les bois*, etc ; le tout avec abondance d'air et de lumière. Un vaste enclos où l'on jouit d'un des plus beaux points de vue des environs de Québec, favorise les promenades et l'exercice au grand air dont les jeunes personnes ont si grand besoin.

La nourriture est saine, abondante et variée.

## ENSEIGNEMENT.

La connaissance du dogme et de la morale de notre sainte religion tient le premier rang dans le cours d'étude. Les élèves sont tenues de se conformer aux actes extérieurs du culte de l'institution ; mais on n'exerce aucune influence sur leurs croyances religieuses.

Les autres objets de l'enseignement sont : la Lecture en français et en anglais, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Grammaire française et la Grammaire anglaise, la Géographie avec l'usage des Cartes géographiques et des globes, l'Histoire sacrée, l'Histoire profane jusqu'à nos jours, la Mythologie, etc,

Aux élèves plus avancées, on enseigne la Tenue des livres, en partie double, la Littérature, l'Histoire naturelle et spécialement la Botanique, les éléments de géométrie, d'astronomie, de physique, de chimie et d'algèbre.

Les élèves anglaises suivent ce cours d'étude en leur langue, elles ont aussi des leçons particulières de français sur la demande des parents.

Chaque jour, un certain temps est consacré aux ouvrages manuels, tels que la couture, le raccommodage, la broderie blanche, en or, en chenille, en laine ; les tricots en tout genre. Les ouvrages d'agrément ne se font que sur la demande expresse des parents, qui sont prévenus d'avance des frais qu'ils peuvent occasionner.

**Les langues étrangères au pays telle que : l'allemand, l'italien, l'espagnol, etc., la musique, la peinture, le dessin, la gymnastique sont enseignés au gré et aux frais des parents.**

## MOYENS D'ÉMULATION.

**On entretient l'émulation des élèves par des notes journalières ; par les places qu'on leur donne chaque semaine ; par les examens et les distinctions honorables de chaque mois ; par des prix et des couronnes à la fin de l'année. Tous les trois mois, les parents reçoivent un bulletin qui constate l'état de la santé et les progrès de leurs enfants.**

## VISITES ET SORTIES

Les visites n'ont lieu que le jeudi et le dimanche, hors le temps des exercices religieux et des classes. Les élèves ne se rendent au parloir que lorsqu'elles sont demandées par leur père ou leur mère, ou avec leur autorisation connue de la Supérieure, ou écrite et signée par eux.

Deux fois, chaque année, il y a sortie générale : à Noël, (on sort le 24 Décembre, on rentre le 2 Janvier ;) et à la fin de Juin (elle dure denx mois.) Les sorties particulières ne s'accordent point sans de graves raisons : et hors le cas de maladie, les parents sont priés de les solliciter le moins souvent possi.le. Les élèves ne sont confiées qu'à leurs parents ou à ceux qui en tiennent la place.

## PRIX DE LA PENSION.

.. prix de la pension pour l'année scolaire est de £17 10s. ou 7 piastres par m.. qui se payent par trimestre et d'avance. Un trimestre commen.. est dû en entier ; il n'y aurait de remise qu'en cas de maladie grave, ou si l'établissement, renonçant à l'éducation d'une élève, la rendait à sa famille.

**ON PAYE EN SUS DE LA PENSION ET A VOLONTÉ.**

| | |
|---|---|
| Pour le blanchissage, (par mois)........................................ | $0 70 |
| Abonnement du lit, du pupitre, de la table de nuit, etc., (par année)........................................ | $1 50 |
| Abonnement de l'intérienr du lit comprenant sommier, matelas, couvertures, oreiller, (par année)........................ | $3 50 |
| Leçons de pianos et d'harmonium, (par mois).................. | $2 10 |
| Do de solfége, (par mois)........................................ | $1 10 |
| Do de harpe, (par mois)........................................ | $3 00 |
| Do de guitare, (par mois)........................................ | $1 00 |
| Do de peinture à l'huile, (par mois).............................. | $3 00 |
| Do de dessin et d'aquarelle, (par mois)........................ | $1 00 |
| Do de langues étrangères, (par mois).......................... | $3 00 |

Toute somme un peu forte donnée aux élèves pour leurs menues dépenses doit être mise entre les mains de la dépositaire qui en surveille l'emploi.

## UNIFORME.

Une robe noire sans garniture avec manches fermées. Une pélerine noire sur le modèle adopté dans l'Etablissement. Une robe blanche avec pélerine. Un voile blanc en mousseline ; un voile noire en tulle, ( 1 verge. ) Deux tabliers à manches ou deux paires de fausses manches. Un chapeau de paille pour le jardin.

## TROUSSEAU.

2 paires de draps.
3 taies d'oreiller.
6 serviettes de table.
6 serviettes de toilette.
6 chemises.
3 robes de nuit.
6 paires de pantalons.
2 douzaines de mouchoirs de poche.
6 paires de bas d'été.
6 paires de bas de laine ou plus.
4 bonnets de nuit.
1 paire de caoutchoucs.
1 paire de pantoufles pour le dortoir.

On apporte encore 1 couvert avec gobelet ; 1 boite à toilette contenant peignes, brosses, savons, verre, etc

Les autres pièces du trousseau sont laissées à la volonté des parents.

Tous ces objets doivent porter le No assigné à l'élève avec les initiales de son nom.

—o—

Les lettres adressées aux élèves ou aux Directrices doivent porter l'adresse qui suit : M.

*Au pensionnat de Jésus-Marie de Sillery,*

*Bergerville, (près Québec.)*

*Imprimerie du Bon-Pasteur.*

LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC
CANADA
No 790
A L'EXPOSITION UNIVERS[illegible] DE 1878